

[Text]

The Clerk of the Committee: Yes, this procedure is correct; the previous procedure was correct as well.

Senator Sinclair: I am getting tired of listening to a speech on this.

The Chairman: The Rules Committee of the Senate revised certain rules, and this is one that was revised.

The Clerk of the Committee: Honourable senators will notice that, with all due respect to Mr. Greenberg, there is no charge for his services. He will be paid from the main budget. This in fact is supplementary research that may be required—typing services, and so forth. We have allocated a sum of money in the budget so that members of the committee can charge off expenses if and when they speak on the matter of post-secondary education.

Senator Sinclair: I move that item 8b be adopted.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Item 9 is a motion to certify accounts, and states:

A minute of the Committee is required to delegate signing authority to a member of the staff, to certify accounts for payment on behalf of the committee and its Chairman.

Senator Cogger: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item on the agenda is item number 10.

The Clerk of the Committee: Honourable senators, the figures have not been received from the finance office yet, so we cannot deal with that item.

The Chairman: The next item on the agenda is the adjournment. The committee will adjourn until Wednesday next, October 22, at 6 p.m. We will consider at that time the draft report. Those who can make it next week should do so because this is a very important item of business. The more we have at the meeting, the better.

The committee adjourned.

Ottawa, Wednesday, November 26, 1986

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6 p.m. to examine the supplementary estimates (A) laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 1987.

Senator Fernand-E. Leblanc (Chairman) in the Chair.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Il s'agit de la première réunion du comité sur l'examen des prévisions budgétaires supplémentaires (A) pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1987.

[Traduction]

Le greffier du Comité: Oui, tout comme l'était la précédente.

Le sénateur Sinclair: Je suis fatigué d'entendre parler de cette question.

Le président: Le Comité du règlement du Sénat a révisé certaines règles dont celle-ci.

Le greffier du Comité: Les honorables sénateurs vont remarquer qu'il n'y a pas de poste prévu au budget pour rémunérer les services de M. Greenberg. Ce poste est prévu dans le budget principal. Ce poste-ci couvre les frais de recherche supplémentaires qui peuvent être nécessaires, par exemple les services de dactylographie. Nous avons prévu dans le budget une somme d'argent couvrant les dépenses des membres du Comité qui prendront la parole sur la question de l'enseignement post-secondaire.

Le sénateur Sinclair: Je propose l'adoption de l'article 8b.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cet article?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

L'article 9 concerne l'attestation des comptes:

Le Comité pourrait-il prendre quelques minutes pour proposer une motion autorisant un membre du personnel à attester, au nom du Comité et de son président, les comptes à régler.

Le sénateur Cogger: Je le propose, monsieur le président.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Nous en sommes à l'article 10 de l'ordre du jour.

Le greffier du Comité: Honorables sénateurs, nous ne pouvons discuter de ce point dès maintenant car le Service des finances ne nous a pas encore fourni les chiffres nécessaires.

Le président: L'article suivant à l'ordre du jour est l'ajournement. Le Comité va suspendre ses travaux jusqu'au mercredi 22 octobre à 18 heures. Nous étudierons à ce moment-là le projet de rapport. J'espère que tous les sénateurs qui le peuvent assisteront à cette séance, car il s'agit d'une question très importante. Plus nous serons nombreux, mieux ce sera.

Le Comité suspend ses travaux.

Ottawa, le mercredi 26 novembre 1986

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 heures pour étudier le budget des dépenses supplémentaires (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1987.

Le sénateur Fernand-E. Leblanc (président) occupe le fauteuil.

The Chairman: Order, please.

This is the first meeting of the committee for the purpose of examining the supplementary estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1987.